

CONCOURS PHOTO ou DESSIN NATURE 2023

de l'association de la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche à destination des écoles et centres de loisirs.

"La nature autour de mon école ou mon centre de loisirs"

- Règlement -

Article 1: Objet

L'association de la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche organise un concours de photos et dessins nature: "La nature autour de mon école ou mon centre de loisirs". Il s'agit d'une part de susciter l'intérêt autour de la nature "banale" qui nous entoure au travers des oeuvres photographiques et dessins des enfants et de participer ainsi à la sensibilisation et à la protection de la nature.

Article 2: Les participants & leur photographie et dessin

Ce concours est gratuit en sans obligation d'achat. Il est ouvert aux classes primaires et maternelles et aux groupes de centres de loisirs d'un périmètre de 30 km autour des locaux de la MNPS à Bény Bocage à partir de 3 ans. Plusieurs classes/groupes d'un même établissement peuvent participer et se trouvent en concurrence. Les membres du Jury ne peuvent pas participer au concours. Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires des droits d'auteur de la photographie ou du dessin proposés. Les photographies dénotant un dérangement volontaire ou involontaire des espèces (ex : photographie d'oiseaux au nid, manipulation des espèces) ou plus généralement un non-respect de l'environnement de la part de l'auteur ne seront pas acceptées:

Il est attendu une photographie <u>ou</u> un dessin par classe (classe d'âge pour les centres de loisirs).

Article 3 : La photographie

Format: la photographie sera au format A4.

Traitement de l'image : Seul un travail minimum est autorisé : balance des couleurs, luminosité/contraste, accentuation. L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale : aucun ajout d'éléments étrangers à la scène photographiée, aucun trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé.

Article 4: le dessin

Format: A4

Article 5 : Déroulement du concours

Le concours s'ouvre à partir du mois de mars 2023, la prise de vue devra être envoyée au plus tard le 15 mai 2023. Il sera annoncé par la presse, facebook, mail auprès des établissements scolaires et de loisirs, sites internets spécialisés de l'éducation à l'environnement, les Mairies des établissements dans un périmètre de 30 km autour des locaux de la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche.

La photographie ou le dessin accompagnés du bulletin de participation sera envoyée par courrier à l'adresse 28, le hamel Pin, Le Bény Bocage, 14350 Souleuvre en bocage.

Chaque participant doit obligatoirement compléter le bulletin de participation.

La photo/ le dessin sera accompagnée d'un commentaire comportant : lieu de la prise de vue, <u>anecdote</u> ou <u>titre choisi</u> pour accompagner la photo, type d'appareil utilisé. Ils constitueront les légendes qui accompagneront l'exposition des oeuvres

Article 6 : Clôture du concours

La date limite d'envoi des photographies est fixée au 15 mai 2023.

Article 7: Le jury & les prix

Le jury est composé de 6 personnes (membres du CA de l'association de la MNPS). Il sélectionnera 3 photos/dessins gagnante. Les photos/dessins seront choisis sans que le Jury connaisse leur origine, ils seront présentés au jury dix jours avant le résultat du concours. Les décisions du jury seront sans appel.

Le prix sera une animation gratuite par classe gagnante sur le thème de votre choix parmi les propositions d'animations nature de la MNPS.

Exemples (non contractuels):

Animations au jardin potager: découverte des légumes, atelier scientifique, les petites bêtes du jardin...

Animations en forêt: immersion forestière, rando sur la piste de l'écureuil, rando oiseaux, rando à la découverte des arbres, jeux nature en forêt, découverte des petites bêtes de la litière forestière...

Animations au bord de l'eau: découverte des petites bêtes des milieux aquatiques, jeux d'approche du bord des eaux, découverte des plantes des milieux humides...

Animations sur le paysage de bocage, expérimentation autour des rôles de la haie bocagère...

Article 8: La remise des prix

Les prix seront remis le 4 juin 2023 à 10h30 à l'occasion de la journée portes ouvertes de l'association de la MNPS. Les enseignants, les enfants et leurs parents sont invités à venir participer à cette journée librement et gratuitement, pour assister à l'annonce des lauréats, la remise des prix. Ils pourront à cette occasion participer aux visites et activités gratuites proposées tout au long de cette journée. En cas d'impossibilité des responsables le 4 juin, la MNPS contactera l'établissement concerné dans la semaine qui suit.

Article 9: L'exploitation des oeuvres

L'association de la MNPS s'engage à publier les photographies lauréates sur son site internet et sa page facebook ainsi qu'à exposer les oeuvres dans l'espace exposition de ses locaux à 28 le Hamel Pin - Le Bény Bocage 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE.

Article 10: Utilisation des œuvres

Les participants au concours autorisent gracieusement les organisateurs à reproduire une ou plusieurs photographies/dessins sélectionnés pour les nécessités de communication (média, presse, affiche...) et ce, uniquement à but non lucratif. Le nom de l'auteur y figurera obligatoirement.

Article 11 : Respect de la propriété intellectuelle

L'assocition de la MNPS s'engage à ce que les photographies soient toujours légendées, avec la mention de l'auteur, l'établissement et la classe concernée.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant .

Article 12: Acceptation du règlement

La participation au concours photo et la signature du bulletin de participation vaut pour l'acceptation entière de ce règlement.



- Bulletin de participation au **concours photo nature 2023** de la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche -

"La nature autour de mon école ou mon centre de loisirs"

ETABLISSEMENT	
CLASSE	
ADRESSE	
TELEPHONE	
COURRIEL	
Je soussigné(e) Mme, Mr(nom de l'enseignant(e) ou du respons	
* Souhaite partiper avec ma classe de(Niveau de la classe	
"La nature autour de mon école ou mor	
l'association de la Maison de la Nature et de la Pierre S	Sèche.
* Autorise l'association de la MNPS à utiliser les phote autour de ses activités, en dehors de toute activité lucra	
* Certifie que mon établissement est situé dans un ray Bocage. (nous contacter en cas d'incertitude)	on de 30 km autour de la commune de Bény
	Fait le
	à
	Signature et cachet de l'établissement

Association de la MNPS, 28 le Hamel Pin - Le Bény Bocage 14350 Souleuvre en Bocage 02 33 57 57 79 – 07 81 35 09 54 contact@assomnps.com

Bulletin à envoyer à l'adresse suivante: contact@assomnps.com ou par courier postal